

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juin 2020

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 11/06/2020
Date d'affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le seize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés : Nathalie MARECHAL (pouvoir donné Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020-037: Approbation du compte administratif 2019 du service de l'eau

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 du service de l'eau qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	317 010, 18 €
Recettes	295 420, 03 €

Déficit de clôture : 21 590, 15 €

Investissement

Dépenses	76 765, 69 €
Recettes	89 036, 41 €

Excédent de clôture : 12 270, 72

Restes à réaliser : 461 652.31 € en dépenses et 32 760 € en recettes

Hors de la présence de M. COURBIS Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du service de l'eau.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Fait à ALLAN,

Yves COURBIS, Maire

